

NOTE DE SYNTHESE
DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE

Nombre de Conseillers en
exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MAI** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 16 mai, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL et Aurélien CASTILLE.

Étaient excusés : Mme Nadine JACQ a donné procuration à M. Laurence GODENIR
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN.
M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU.
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL.
M Hugo CHAVANNE, a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.
M. Philippe CHAPPET a donné procuration à Mme Antonia CHARLES.
M. Pierre DEMAISON a donné procuration à Mme Margaret GOURDIN.
M. Mathieu ROCHETTE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

1. Présentation d'un projet viticole sur Doussard, secteur de Verthier : Les vignes de Vascoz.

A l'invitation de Mme Le Maire, les porteurs du projet des vignes de Vascoz, pour la réimplantation de vignes sur le secteur de Verthier présentent en séance leur démarche. Ils sont représentés par le gérant des vignes de Vascoz, M. Vincent de CRAYENCOUR et de Mme Emma Castel, Directrice Impact et performance des programmes de l'Association Landestini, associée au projet sur son volet scolaire et pédagogique.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation avec l'idée de redonner à Doussard une de ses identités passées, le vin. Mémoire, intergénération, et mise en valeurs du patrimoine, sont les arguments avancés pour convaincre les propriétaires fonciers (206) de vendre ou donner à bail leur parcelles nécessaires au projet.

Le projet est un projet d'agro forestation, qui vise à planter de la vigne pour 100 ans.

A l'issue de la présentation, les élus sont invités à faire part de leurs questionnements ou remarques sur le projet.

Delphine FALQUET sollicite la parole et demande si le projet porte sur les parcelles situées en zone AP, soit au total 17 hectares. M. Vincent de CRAYENCOUR lui répond qu'effectivement le projet porte sur l'ensemble de la zone Ap. Il précise que même si les parcelles peuvent être en partie forestière rien ne sera touché sur l'espace forestier, cette démarche a été validée avec l'ONF et souhaité dans le projet.

Isabelle DAGAND, en tant que Présidente de l'Association patrimoniale de Verthier, invite les représentant du projet des Vignes de Vascoz, à participer à la journée du patrimoine et présenter ainsi le projet au public.

Mme Le Maire indique que la Commune est propriétaire de certaines parcelles qui seront donné à bail agricole de 12 ans à la SCEA des Vignes de VAScoz.

Delphine Falquet, sollicite à nouveau la parole et demande si les actions de préservation des corridors écologiques sur le secteur, seront uniquement traitées avec l'ONF? M. De Crayencour, lui indique que ce travail est mené conjointement avec la DDT, la réserve naturelle, la société de chasse de Verthier... et qu'il est ouvert à tous ceux qui le souhaitent.

Ensuite, Anne-Gabrielle Mathieu sollicite la parole et s'interroge sur ce projet qui est un choix très vertueux « n'avez-vous pas peur que les aléas climatiques de plus en plus violents » fragilisent la pérennité de votre démarche ? M. De Crayencourt lui indique c'est le choix de l'agro forestation qui doit permettre d'y faire face, les expériences déjà menées ont prouvées que ce choix était pertinent face au changement climatique. Pour Vascoz, le réchauffement climatique permettra par ailleurs d'ouvrir un peu le choix des cépages.

Mme Le Maire donne ensuite la parole à Baptiste Frossard, référent périscolaire invité à suivre le débat, qui constate que le projet très proche de celui de l'école, « Plus Verte Mon Ecole » et qu'il fait lien avec ce qui est mis en place à l'école il trouvera donc de l'écho chez les élèves de Doussard...

Enfin Anne-Gabrielle MATHIEU, demande si la SCEA Les Vignes de Vascoz, a déjà sollicité les soutiens du projet INTEREG « Cépages ancestraux ». Les porteurs de projets lui indique qu'ils connaissent ce dispositif et qu'ils l'ont évalué dans le cadre de leur projet. Elle finit en les remerciant de la présentation.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis en amont de la séance. En l'absence de remarques ou de demande de rectification, Mme Le Maire invite le conseil municipal à approuver le procès-verbal.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

3. Approbation du compte de gestion du budget principal 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal 2023 tel que présenté en séance.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	22 680,56		76 072,94		98 753,50
Fonctionnement	608 328,33	303 924,18	575 372,79		879 774,94
TOTAL I	631 008,89	303 924,18	651 445,73		978 530,44

Approbation à l'unanimité : 26 voix

4. Approbation du compte administratif du budget principal 2023

Hors la présence du Maire, ordonnateur de la Commune, le Conseil municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2023, afin de les approuver tel que présenté en annexe 3.

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	5 273 064,68	5 924 510,41	327 094,71	A1 978 530,44
Investissement	923 473,97	999 546,91	22 660,56	A2 98 753,50
Dont 1068		303 924,18		
Fonctionnement	4 349 590,71	4 924 963,50	304 404,15	A3 879 776,94

5. Budget principal 2024 : budget supplémentaire portant affectation définitive du résultat 2023.

Lors de l'élaboration budgétaire en mars 2024, la Commune de disposait pas encore des comptes de gestion prévisionnels qui permettent de rapprocher les écritures du comptables et de l'ordonnateur. Ceux-ci nous ont été transmis par les services de la DDFIP que le 10 avril en fin de journée. En conséquence nous avons utilisé un fichier excel, pour simuler la reprise des résultats anticipés dans lors du vote du budget primitif. Or quand nous avons été en mesure de comparer les résultats entre le compte de gestion et le compte administratif nous avons constaté que la simulation présentée en commission des finances et reprise au projet de budget était erroné car ne prenant pas en compte le résultat reporté de 2022 de 304 404.15€. Cette erreur était due à un problème de liaison de fichier excel entre les deux exercices budgétaires.

En conséquence il convient de rectifier l'affectation du résultat 2023 au budget 2024 au travers d'un budget supplémentaire prenant en compte l'excédent de 300K€ comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2024						
PREVISION AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BS 1						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		304 404,15 €		22 680,56 €	304 404,15 €	
Opérations de l'exercice	4 349 590,71 €	4 924 963,50 €	923 473,97 €	999 546,91 €	5 273 064,68 €	10 198 028,18 €
Totaux	4 349 590,71 €	5 229 367,65 €	923 473,97 €	1 022 227,47 €	5 577 468,83 €	10 198 028,18 €
Résultat de clôture	- €	879 776,94 €	- €	98 753,50 €		4 620 559,35 €
Besoin de financement de la section d'invest			- €	(1)		
Excédent de financement de la section d'invest			98 753,50 €	(2)		
Restes à réaliser			402 765,79 €		199 863,40 €	(3) et (4)
Besoin de financement au titre des R.A.R.			202 902,39 €	(5)=(3)-(4)		
Excédent de financement au titre des R.A.R.			- €	(6)=(4)-(3)		
Besoin de financement au titre des op diverses			- €	(7) rep/prov, cautions à reverser, etc...		
Excédent de financement au titre des op diverses			- €	(8) cautions personnelles, povisions nouvelles, etc...		
Besoin de financement global			104 148,89 €	=(1)-(2)+(5)-(6)+(7)-(8)		
Excédent de financement global			- €	=(2)-(1)+(6)-(5)+(8)-(7)		
Vu l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			104 148,89 €	au compte 1068 (section d'investissement)		
et décide de reprendre la somme de			775 628,05 €	au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)		
			98 753,50 €	au compte 001 (résultat d'investissement reporté)		

Une commission mixte Finances et Administration générale – Travaux, Forêts et Alpagnes s'est réunie le lundi 06 mai 2024, et a émis n avis favorable sur la proposition de Mme Le Maire, d'affecter une partie de cet excédent constaté à la réalisation de certains investissements qui avaient été repoussés lors des arbitrages du budget primitif 2024. Ces dépenses nouvelles représente une enveloppe de 132 800€.

Budget principal de la commune de Doussard				
Opérations	RAR	Régie	Prepa BP 2024	Priorité 1
236 GROUPE SCOLAIRE DIVERS			55 530 €	19 100 €
Etude pour la rénovation thermique des appartements			10 000 €	10 000 €
Logiciel famille- gestion des réservations et facturations nouvelle version			6 000 €	6 000 €
237 HOTEL DE VILLE			10 800 €	7 800 €
Remplacement du sol de l'accueil + chaises			3 000 €	3 000 €
243 MAISON DES ASSOCIATIONS			29 200 €	29 200 €
Installation de photographie - amélioration salle CM			4 000 €	4 000 €
226 ECLAIRAGE PUBLIC			60 500 €	45 500 €
Mise en place éclairage LED sur RD 1508			30 000 €	30 000 €
298 VOIRIE : EQUIPEMENTS DIVERS			106 500 €	106 500 €
Installation d'équipement de musculation extérieur Bois de la Petite Marie			30 000 €	30 000 €
Panneaux radar bout du lac (remplacement ancien) / installation panneau éclairé bleu			4 500 €	4 500 €
Test de réparation alimentation des bassins section Lathuile/Doussard		X	3 000 €	3 000 €
333 POLE LACUSTRE			100 400 €	99 000 €
Module sanitaire - Second bloc			37 000 €	37 000 €
339 SECURITE			39 723 €	10 321 €
Cinémomètre			5 300 €	5 300 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL			2 049 712 €	937 500 €
TOTAL DES PROPOSITIONS NOUVELLES AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE				132 800 €

Le reliquat de crédit serait conservé pour venir abonder la provision visant à financer les travaux nombreux à prévoir en 2025 : aménagement de la place des Guinettes, sécurisation de la route de la Poudrerie et route Simon de Verthier, réhabilitation de la salle polyvalente... Cela constituerait au final un excédent de la section d'investissement de 416 316.61€ constituant une réserve de pour l'exercice budgétaire 2025
Le projet de budget supplémentaire est présenté en annexe 4 de la présente note.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

6. Approbation du compte de gestion du budget annexe concession portuaire 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe concession portuaire tel que présenté en séance.

70296 - CONCESSION PORTUAIRE-BOUSSARD

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	168 504,06	151 262,02	319 766,08
Titres de recette émis (b)	63 524,70	85 630,02	149 154,72
Annulations de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	63 524,70	85 630,02	149 154,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	168 504,06	77 711,06	246 215,12
Mandats émis (f)	68 991,06	56 463,01	125 454,07
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	68 991,06	56 463,01	125 454,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		29 167,01	29 167,01
(h - d) Déficit	5 486,35		5 486,35
III - Budgets des services			
à caractère industriel et commercial			
CONCESSION PORTUAIRE-BOUSSARD			
Investissement	36 285,35	-5 486,34	30 819,49
Fonctionnement	88 610,15	29 167,01	117 777,16
Sous-Total	124 896,00	23 700,65	148 596,65
TOTAL III	124 896,00	23 700,65	148 596,65
TOTAL I + II + III	124 896,00	23 700,65	148 596,65

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

7. Approbation du compte administratif du budget annexe concession portuaire 2023

Hors la présence du Maire, ordonnateur de la Commune, le Conseil municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget annexe concession portuaire, afin de les approuver tel que présenté en annexe 6 de la présente note.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	231 329,45	G	254 710,92	G-A	23 381,47	
	Section d'investissement	B	116 736,46	H	118 592,61	H-B	1 856,15	
		+		+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	198 808,48 (si excédent)			
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	146 787,91 (si excédent)			
		=		=				
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)		
TOTAL (réalisations + reports)		P=	348 065,91 A+B+C+D	Q=	718 899,92 G+H+I+J	=Q-P	370 834,01	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00			
	Section d'investissement	F	44 959,74	L	0,00			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	44 959,74	= K+L	0,00			
RESULTAT CUMULE			DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	Section d'exploitation	= A+C+E	231 329,45	= G+I+K	453 519,40		222 189,95	
	Section d'investissement	= B+D+F	161 696,20	= H+J+L	265 380,52		103 684,32	
	TOTAL CUMULE	=	393 025,65 A+B+C+D+E+F	=	718 899,92 G+H+I+J+K+L		325 874,27	

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

10. Approbation du compte de gestion du budget annexe forêts 2023

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Forêts tel que présenté en annexe 9 de la présente note.

70203 - FORETS-DOUSSARD

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	308 402,31	41 361,53	349 763,84
Titres de recette émis (b)	130 693,32	41 559,99	172 253,31
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	130 693,32	41 559,99	172 253,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	308 402,31	41 361,53	349 763,84
Mandats émis (f)	238 945,55	12 049,30	250 994,85
Annulations de mandats (g)		106,23	106,23
Dépenses nettes (h = f - g)	238 945,55	11 942,67	250 888,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		29 617,32	
(h - d) Déficit	108 246,23		78 626,91
II - Budgets des services à caractère administratif FORETS-DOUSSARD			
Investissement	139,28	-108 246,23	-108 106,95
Fonctionnement	14 166,85	29 617,32	29 617,32
Sous-Total	14 306,13	-78 628,91	-78 489,63
TOTAL II	14 306,13	-78 628,91	-78 489,63

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

11. Approbation du compte administratif du budget annexe forêts 2023

Hors la présence du Maire, ordonnateur de la Commune, le Conseil municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2023 du budget annexe Forêts, afin de les approuver tel que présenté en annexe 10 de la présente note.

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Resultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	250 833 22	172 259 31	139 28	-78 459 63
Investissement	239 945 55	139 679 32	139 28	-109 106 95
Dont 1068		14 166 85		
Fonctionnement	11 942 67	41 559 99	0 00	29 617 32

RESTES A REALISER (4)				
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	129 209 69	64 624 69
Investissement	I	III	129 209 69	64 624 69
Fonctionnement	II	IV	0 00	0 00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	-13 834 81
Investissement	A2 + B2	-43 502 15
Fonctionnement	A3 + B3	29 617 32

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

12. Tableau des effectifs 2024, modification n°1 pour la création d'un second poste de policier municipal.

Dans le cadre de la préparation budgétaire la commission sécurité avait exprimé un avis favorable au renforcement du service de police municipal avec la création d'un second poste de policier municipal titulaire à l'année. La création de ce poste permet de mieux organiser la présence de la police sur le territoire communal ainsi que sur les communes ayant choisi de mutualiser ce service (Duingt et Lathuille). En effet, la réglementation oblige l'organisation de la présence de police en présence de deux agents assermentés. Actuellement, ce n'est pas le cas ce qui conduit à la fermeture du service quand l'un des deux agents est absent.

Le projet a été présenté dans le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024 et a fait l'objet d'une prévision budgétaire dans le budget principal de la Commune.

Il convient donc pour permettre le lancement du recrutement d'autoriser la création d'un poste de policier titulaire à temps plein au tableau des effectifs. Une fois cette autorisation donnée, la publication de l'offre pourra intervenir, un délai de plus d'un mois est à respecter pour la réception des candidatures, les auditions pourraient alors avoir lieu en juillet 2024, permettant d'envisager demande de mutation du candidat retenu avant le début du mois d'août. Ce déroulé permettrait alors d'accueillir le nouvel agent au mois de novembre 2024.

La commission finances et administration générale, réunie le 06 mai 2024, a émis un avis favorable sur le tableau des effectifs, présenté ci-après, comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX							
SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE	DONT T.N.C.	EFFECTIF POURVUS TITULAIRES	Remplacement ou renfort contractuel ETP	Poste vacant
Administratif	Attaché	A	1	0	1	0	0
	Rédacteur	B	1	0,8	0,8	0	0,2
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	0,8	0	0,2
	Adjoint administratif	C	1,8	0,6	1	0	0,5
Police	Gardien brigadier ou brigadier-chef principal	C	2	0	1	0	0
	ASVP - Adjoint technique	C	1	0	0	0	1
Salles communales	Adjoint technique principal de première classe	C	1	0	1	0	0
	ATSEM principal 1ère classe	C	4	0	3,8	0,2	0
SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	Adjoint administratif territorial	C	0,2	0,2	0	0,00	0,3
	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	C	4	0	4	0	0
	Adjoint technique territorial	C	4,53	4,53	1,78	2,95	0
	Puéricultrice hors classe	A	1	0	1	0	0
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	4	0,6	3,4	0,6	0
Crèche	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	0,8	0,8	0,2	0
	Adjoint technique principal de 2° classe	C	2	0	2	0	0
	Adjoint technique	C	1	0	0	1	0
Technique	Médecin référent - vacataire	A	0,02	0,02	0	0,02	0
	Ingénieur	A	1	0	1	0	0
	Agent de Maitrise	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	1	0	0
	Adjoint technique principal de deuxième classe	C	2	2	1	1	0
	Adjoint technique	C	5	5	4	1	0
	TOTAL			41,55		31,38	6,97
					38,35		

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

13. Convention de mutualisation des services de police municipale avec les Communes de Duingt et de Lathuile.

Depuis 2021, la Commune de Duingt a rejoint les Communes de Doussard et Lathuile dans le cadre de la convention de mise en commun des moyens de police. Cela permet de mutualiser les compétences de nos deux agents de police municipale et de renforcer leur effectif en période estivale afin de couvrir les trois territoires. Les agents sont placés sous l'autorité du chef de la police de Doussard qui coordonne les interventions selon les demandes des Maires de chacune des Communes.

La répartition du temps de présence hebdomadaire du service police municipale entre les communes signataires est basée sur

- 29h00 pour Doussard en saison estivale et 31h00 en période hors saison.
- 3h00 pour Lathuile tout au long de l'année
- 3h00 pour Duingt en période estivale fixée du 03 juin au 08 septembre 2024 et de 1h00 pour Duingt en période hors saison du 1er janvier au 02 juin et du 09 septembre au 31 décembre 2024.

Pour information, coût facturé aux Communes en 2023

- Duingt : 3 699,18€
- Lathuile : 9 668,31€

La commission finances et administration générale, réunie le 06 mai 2024 a émis un avis favorable à la reconduction des conventions pour l'année 2024 telles que présentées en annexe 12 de la présente note.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

14. Convention de partenariat financier avec l'association du personnel communal de Doussard.

La Commune de Doussard soutient financièrement l'association du personnel communal depuis de nombreuses années par application d'une délibération du 03 octobre 1997 portant sur le versement d'un complément de rémunération au personnel communal.

Cette délibération complétée en 2003 prévoit les modalités de répartition d'une rémunération complémentaire à destination des agents communaux, le calcul peut être résumé ainsi : le montant des charges de personnel constaté au mois de janvier de l'année sont réparties en deux postes de dépenses : 75% de la somme est

réparties entre les agents sous forme d'une prime annuelle versée en deux fois et les 25% restant étant versé à l'association du personnel pour soutenir ses actions.

Or depuis 2017, la Collectivité a mis en place un nouveau système de régime indemnitaire, RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Ce nouveau dispositif exclut le versement de la prime versée annuellement dite prime « vacances ». Dans le même temps, l'évolution de la masse salariale de la Commune a conduit à verser à l'association du personnel une subvention annuelle supérieure à 23 000€ dont les modalités d'attribution et de versement doivent être définis par une convention liant la collectivité et l'association bénéficiaire.

Le projet de convention, tel que présenté en annexe 13 de la présente note, a reçu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 06 mai 2024.

Ses principale caractéristiques sont les suivantes :

Modalités de calcul de la subvention

Pour l'année 2024, la Commune verse un montant forfaitaire par adhérent à jour de sa cotisation de 650 euros à l'association qui devra produire un état certifié des adhérents à jour de leur cotisation au plus tard le 15 avril de l'année de versement.

Pour la deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, le montant forfaitaire versé par agent sera révisé en fonction de la valeur de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé émis par l'INSEE au 1^{er} janvier de l'année de versement de la subvention.

Modalités de versement de la subvention

La subvention est versée annuellement et au plus tard le 30 juin de l'année sous réserve que l'Association ait produit avant le 15 avril

- Les statuts à jour de l'association
- Le dernier compte rendu approuvé de l'Assemblée Générale, présentant le bilan moral et financier de l'exercice.
- La liste certifiée des adhérents à jour de leur cotisation pour l'année.
- Justificatifs de police d'assurance

Il convient d'autoriser par ailleurs, le versement de la subvention 2024 au titre de la présente convention pour un montant de 22 100€, pour 34 adhérents.

Pour rappel, montant des subventions versées les années précédentes :

SUBVENTION 2020	23 003,34 €
SUBVENTION 2021	22 748,08 €
SUBVENTION 2022	22 979,60 €
SUBVENTION 2023	23 678,00 €

Il est proposé par ailleurs que le reliquat du montant provisionné au budget 2024 soit intégré à l'enveloppe définit pour la revalorisation du régime indemnitaire des agents soit 1578€.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

15. Régularisation des emprises foncières suite à la sécurisation de la voirie sur le secteur de Bout du Lac initiée en 2015, complément avec l'avis des domaines du 07 mai 2024.

Pour rappel lors du conseil municipal, le 21 février 2024, le conseil municipal avait régularisé par délibération n°2024-016 une emprise de voirie engagée en 2015. A réception de la délibération sollicité par le notaire, celui-ci a préféré que nous sollicitons un avis des domaines qui est venu confirmé celui réalisé à l'époque de l'accord d'échange de parcelles. Toutefois dans un soucis de bon formalisme il convient de délibérer à nouveau en visant le nouvel avis du service des domaines pour permettre au notaire de rédiger l'acte à sa convenance. L'avis des domaines rendu le 07 mai 2024 est présenté en séance.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

16. Dénomination de voie : modification de la dénomination de l'impasse des cimes en rue des cimes.

Dans la cadre de la réalisation de l'opération immobilière dénommée Lac'Almie, au bout de l'impasse des cimes, la voie jusqu'alors en impasse va être ouverte sur la place des Guinettes, par nature cette voie deviendra donc une rue. Sur avis favorable de la commission des travaux, et afin d'établir le certificat d'adressage du nouvel ensemble immobilier, il convient de procéder à une nouvelle dénomination de la voie désormais appelé Rue des cimes.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

17. Décisions du Maire.

2024-007	28/03/2024	Renouvellement du bail précaire de la locataire de l'appartement située au-dessus de la cantine scolaire dans l'attente de relogement.
2024-008	03/04/2024	Attribution du marché d'agents de surveillance et de sécurité
2024-009	17/04/2024	Acquisition d'un panneau d'affichage lumineux
2024-010	22/04/2024	Demande de subvention CD 74 pour la sécurisation du cheminement piéton route de la Poudrerie et route de Simon de Verthier.

18. Questions diverses

Mme Le Maire rappelle plusieurs évènements à venir :

- Prochain Conseil Municipal le mercredi 26 juin
- Fête de l'école le vendredi 28 juin
- LE 25 mai, marché breton à Marceau organisé par Doussard sur Mer.
- Le 30 mai et les 1^{er} et 02 juin aura lieu La Maxi race
- Le 14 juin réunion publique sur la modification de la charte du Parc Naturel Régional des Bauges à Giez
- Le jeudi 20 juin concert des siffleurs d'oiseaux, au théâtre de verdure de Chevaline, repli ciné-théâtre en cas de mauvais temps
- Le vendredi 21 juin : Fête de la musique à la salle polyvalente organisée par bleu Charbon.
- Samedi 08 juin la fête des sections de Loisirs et Culture, manifestation réunissant les différentes sections de l'association.
- Elections européennes dimanche 09 juin, Mme Le Maire fait appel au volontaire pour la tenue des bureaux.
- Réunion publique de présentation de la démarche d'adressage sur la Commune, 10 juin à 19h00 au Ciné-théâtre, suivi en septembre de réunion par hameau. Obligation réglementaire Loi 3DS.

Compostage collectif,

Il est organisé par la CCCLA, qui souhaitent équiper plusieurs sites et notamment les 4 hameaux de Doussard, pour cela elle recherche des référents qui peuvent être vigilant à la bonne tenue des trois bacs nécessaire au compostage.

Rencontre avec les jeunes de la Commune le 04 juin

AG Mathieu revient sur la rencontre du 04 mai dernier avec les jeunes de la Commune, qui a réuni une vingtaine de jeunes du CE1 à la 4^e. Ils ont évoqué ensemble la rénovation de la salle polyvalente, proposer plus de sport dans la salle, l'installation d'un bloc escalade, l'organisation d'olympiades, demandé l'installation d'un plongeoir à la plage.... Ils ont notamment proposé que soit organisé un week-end où les jeunes pourraient essayer tous les sports du territoire sur un même temps. Ces échanges seront étudiés en commission enfance jeunesse et petite enfance et pourront faire l'objet de proposition en conseil municipal. Les échanges ont été très constructifs et fournis.

Anne-Gabrielle Mathieu, informe également le Conseil Municipale, que la commission communication a développé une communication via Facebook, pour encourager au respect des espaces publics notamment que la problématique des déjections canines non ramassées.

Isabelle DAGAND sollicite ensuite la parole et interpelle les élus sur l'organisation du cimetière qui devient un lieu de traversée du bourg où les piétons n'ont plus de respect pour les défunts et leur famille endeuillée. Elle demande qu'une réflexion soit menée pour apaiser les passages dans ce lieu.

Antonia Charles demande ensuite à Mme Maire s'il y a toujours des réunions d'adjoints ? et si les élus peuvent avoir les comptes rendus de ces réunions. Mme Le Maire lui indique qu'elle organise de manière hebdomadaire des réunions du bureau municipal, mais que celles-ci ne font pas l'objet d'un compte rendu formalisé et diffusé au conseil municipal car ces réunions traitent essentiellement des questions du quotidien. Elle complète qu'il lui semble plus pertinent de renforcer la communication à destination des élus en mettant en place un outil de partage d'information. Elle indique que l'outil Idélibre, cartable électronique de l'élus, proposé par l'AMF va être mis en place d'ici la rentrée et permettra ainsi de fluidifier la communication et la mise à disposition des documents de travail.

Enfin, Isabelle Dagand salue la belle 7^e place de Célie MEJECAZE, jeune cycliste de Doussard, au mondiaux de BMX qui viennent de se terminer.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles prises de paroles, Mme Le Maire clôt la séance à 21h27.

Le Secrétaire de séance,
Mme Christine CLAUDE



Le Maire
Marielle JUILIEN



